

Séance extraordinaire du mercredi 10 décembre 2025

À une assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marcellin, tenue le mercredi 10 décembre 2025, à 18h15, à la salle du conseil, située à l'Édifice municipal, 336 route 234, Saint-Marcellin.

Sont présents à cette assemblée, les membres du conseil suivants :
Formant tous quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Thériault.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, 08 décembre 2025

À l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Présentation des prévisions budgétaires 2026
- Adoption par résolution des prévisions budgétaires 2026 et des immobilisations 2026-2027-2028
- Période de questions
- Fermeture de l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution No. 2025-559

Proposé par

Résolu

Que la municipalité de Saint-Marcellin adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption des prévisions budgétaires 2026

Résolution № 2025-560

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**POUR CES CAUSES,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

QUE le conseil adopte le budget "dépenses" qui suivent pour l'année financière de 2026.

DÉPENSES

| | |
|---|---------------|
| Administration générale : | 355 734.00 \$ |
| Sécurité publique : | 174 974.00 \$ |
| Transport : | 506 089.00 \$ |
| Hygiène du milieu : | 155 799.00 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement : | 109 025.00 \$ |
| Loisirs et culture : | 164 383.00 \$ |
| Frais de financement à l'ensemble municipalité : | 74 564.00 \$ |
| Frais de financement (installation septique) : | 23 952.00 \$ |
| Remb. Capital emprunt à long terme (l'ensemble) : | 107 026.00 \$ |
| Remb. Capital installation septique (programme) : | 47 474.00 \$ |
| Immobilisations et affectations | 10 000.00 \$ |
| TECQ 2024-2028 : | 196 375.00 \$ |

Total des dépenses et affectations : 1 925 395.00\$

QUE le conseil adopte le budget "Recettes" qui suit pour l'année financière 2026.

RECETTES

| | |
|--|-------------------------------|
| Taxes foncières générales : | 741 160.00 \$ |
| Taxes foncières spéciales (installation septique) : | 71 426.00 \$ |
| Services municipaux (ordures, ramonage, inst. Sept.) : | 164 236.00 \$ |
| Taxe tenant lieu de foncières gouv. | 1 534.00 \$ |
| Transferts (incluant TECQ): | 817 226.00 \$ |
| Éoliennes | 18 000.00 \$ |
| Services rendus : | 4 000.00 \$ |
| Impositions de droits (permis, mutations) | 43 600.00 \$ |
| Intérêts/ Amendes et pénalités : | 6 750.00 \$ |
| Autres revenus | 57 463.00 \$ |
| <u>Total des recettes</u> | <u>1 925 395.00 \$</u> |

Que les immobilisations pour 2026-2027-2028 incluant la TECQ soient adoptées comme suit :

2026 : 206 375.00 \$
2027 : 226 350.00 \$
2028 : 226 350.00 \$

Fermeture de l'assemblée :
Résolution No. 2025-561

Proposé par

Résolu

Que l'assemblée soit levée à h .

Julie Thériault, mairesse

Nathalie Chouinard, dir.gén./Greffière.trés.

Je, Julie Thériault, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julie Thériault, mairesse